

Questionnaire de l'association droit au vélo
Réponse de la liste participative «Décidez vous-mêmes pour Villeneuve d'Ascq»

Question 1.1

Oui. Il en va de la sécurité des habitant.e.s et il y a surtout un enjeu climatique. Ralentir la voiture donne aussi plus d'intérêt aux autres modes de déplacements (transports en commun, vélo, etc.). Nous prioriserons ce dispositif autour des écoles, pour l'étendre ensuite à toute la ville. Les plans de circulations doivent être revus en concertation avec les habitant.e.s et les villes en périphérie, pour garder de la cohérence.

Question 1.2

Oui. Même réponse que la question précédente, si ce n'est que ce n'est pas la réduction de vitesse mais la diminution de la taille de la chaussée qui ralentit la voiture et produit ainsi les mêmes effets.

Question 1.3

Oui. Conformément à nos valeurs, nous partirons des souhaits des habitant.e.s afin de repérer les points prioritaires à régler.

Question 1.4

Oui. Nous étudierons les possibilités de généraliser les doubles sens cyclables, les "tourne-à-droite", et les sas vélos aux feux dans toutes les rues de la ville, ainsi que de rendre les vélos prioritaires dans les ronds-points sur le modèle des Pays-Bas.

Question 2.1

Oui. Il s'agit de sécurité. Notre premier objectif reste la prévention des comportements dangereux. Néanmoins, le renforcement de la police municipale prévue dans notre programme devrait permettre de sanctionner les mauvais comportements.

Question 2.2

Oui. Pour favoriser une pratique régulière, dès le début du mandat, nous prévoyons dans le premier budget le matériel et le personnel spécifique à cette tâche.

Question 3

Oui. Nous reprendrons des places de stationnement voiture pour les consacrer au stationnement vélo ("boîtes à pain" en plus des arceaux). Comme prévu dans notre programme, selon le choix des habitant.e.s, certains services publics seront gratuits. Les boîtes à pain pourront faire parti de cette proposition de services gratuits.

Nous mèneront aussi un travail auprès des bailleurs sociaux afin qu'ils réaménagent les locaux à vélos et les rendre accessibles.

Question 4

Oui. En précisant le temps de trajet et la distance. Cela permettra à tous et toutes que certains trajets sont plus courts et moins dangereux qu'ils ne le penseraient.

Question 5

Oui. Nous y veillerons tout particulièrement car cela est dans la loi et que nous prévoyons de faciliter les déplacements sur les trottoirs des personnes à mobilité réduite. Un travail sera fait en concertation avec les habitant.e.s et les partenaires travaillant autour du handicap pour identifier les endroits qui poseraient problème. Concernant les piétons, nous proposons aussi d'étudier la possibilité de mettre en place un éclairage systématique des passages piétons la nuit et d'une signalétique adaptée.

Question 6.1

Oui. Votons une zone blanche sanctuarisée autour des écoles. Soutenons les projets alternatifs à la voiture pour le transport scolaire : vélo-bus, pédibus. Pour que chaque élève puisse entretenir son vélo et rouler en toute sécurité, nous pourrions aussi proposer de mettre en place/soutenir des "repair-café vélo". Les services techniques municipaux pourraient être associés à ces dispositifs.

Question 6.2

Oui. Soutenons les associations susceptibles de mettre en place des ateliers de cyclabilité (ADAV et autres). En concertation avec les enseignant.e.s et en partenariat avec police municipale et/ou nationale des cours de sécurité routière vélo et piéton, incluant de la pratique. Un personnel de police municipal pourrait être formé à encadrer et accompagner les sorties scolaires à vélo.

Question 7

Oui. Nous nous devons de montrer l'exemple.

Question 8

Oui. Il ne suffit pas de mettre en place des dispositifs, l'information et la pédagogie doivent suivre afin qu'ils soient utilisés. Ces campagnes pourront commencer dans les écoles avec les propositions du 6.2. .

Question 9

Oui. Nous nommerons l'élue "référént vélo" dès le premier conseil municipal. Cet élu aura un droit de veto sur tous les projets concernant la voirie. Le comité vélo correspond à nos objectifs en matière de concertation citoyenne.

Question 10

Oui. Nous avons pour projet de monter un groupe d'élue.s à la MEL pour défendre notamment les projets sur les mobilités alternatives à la voitures. Il faut penser les aménagement à l'échelle de la MEL pour plus de cohérence.

Gabriel Amard, chef de file à la MEL,
Catherine Boutté, garante de la cogestion et des contre-pouvoirs,
Antoine Marszalek, candidat-maire,
pour la liste Décidez vous-mêmes pour Villeneuve d'ascq